

roit. Sa conduite pendant ce Siége, 183. & suiv. Il ne peut engager les Sauvages à poursuivre les Anglois dans leur retraite, 185. Le Roy ordonne à M. de Nefmond de lui donner tous les secours, dont il aura besoin, 218. Avis, qu'il donne à M. de Pontchartrain des dispositions, où sont les Sauvages & les Anglois dans son Gouvernement, 235-36. Il se borne à deffendre le Fort de Naxoar, parce qu'on ne le met point en état de faire mieux, 254. Sa mort, 286.

Villedonné. (Le Sieur de) Officier François. Se sauve des mains des Iroquois, qui l'avoient fait Prisonnier. Avis, qu'il donne à M. de Callières, 115. Il arrive à Montreal, & donne avis de l'arrivée prochaine des Députés des Nations d'en haut, 271. Il se distingue en Terre-neuve, 300.

Villeperdry. (Le Sieur de) Un de ceux, qui avoient suivi M. de la Sale en Amérique. Ordre, dont il est chargé, 10. Sa mort, 11.

Villieu. (Le Sieur de) Belle action de cet Officier au Siége de Quebec, 86. Il est envoyé au Cap Tourmente à la levée du Siége de Quebec, pour s'opposer aux descentes des Anglois, 90. Il rompt les négociations du Gouverneur de la Nouvelle Angleterre avec les Abénaquis, & mène ces Sauvages à une Expédition contre les Anglois, 144. Succès de cette Expédition, 145. Il rassûre de nouveau plusieurs de ces Sauvages, que le Gouverneur de la Nouvelle Angleterre avoit intimidés, & engage leurs Chefs à le suivre à Quebec, 146. Il va au Siége de Pemkuit, 178. Il prend possession de la Place: ce qu'il y trouve, 179. M. de Frontenac se plaint des mauvais traitemens, qu'on lui fait dans sa Prison de la Nouvelle Angleterre, 226. Il confirme de la part de la France le Règlement des Limites de la Nouvelle France, 236.

Vincelote. (Le Sieur) Débarque à Pentagoët, & va porter les ordres du Roy à M. de Frontenac, 201.

Vincennes. (Le Sieur de) Gentilhomme Canadien, amène à M. de Vaudreuil des Députés Outaouais, 304. Mort héroïque du Sieur de Vincennes, 502.

Voisin. (Le Sieur) Jeune Officier de quinze ans, fait une belle retraite, 501.

Ursins. (M. des) Arrive à Quebec. Nouvelles, qu'il y porte de M. de Nefmond, 215. Ordres, qu'il reçoit de M. de Nefmond, 218.

Ursulines. Elles s'établissent à la Louysiane, 462.

Uxelles. (Le Maréchal d') Les Anglois lui font comprendre à Utrecht que l'Etablissement de la Louysiane les inquiète, 431.

Waleop. (Le Sieur) Capitaine de Vaisseaux au Service de l'Espagne, porte à la Louysiane le Traité de paix, 455.

Williams. Amiral Anglois. Assiége Plaisance, & somme le Gouverneur, 119. Il leve le Siége, 120.

Y

YASOUS. Sauvages de la Louysiane. Les Anglois veulent traiter avec eux à notre préjudice, 330. Les Anglois les engagent à faire la guerre, pour avoir des Esclaves, 421. Le Grand Chef des Natchez traite ces Sauvages de Nation perfide, 423. Des Yasous reçoivent bien un François échappé du massacre des Natchez. & le font conduire à la Nouvelle Orleans, en le priant d'assûrer M. Perrier de leur fidélité. Ils tuent leur Missionnaire, puis tous les François établis chez eux. A quoi on attribue la mort du Missionnaire, 469-70. Des Yasous attaquent le Pere Doutreleau pendant qu'il dit la Messe, tuent une partie de ses Gens, & manquent le Pere, 470-71. Ils sont